

ECLIPSE SOLAIRE



Nouveau lancer de dés, le 9 décembre 2010, le gouvernement annonce la suspension pour 3 mois de l'obligation d'achat concernant l'électricité photovoltaïque. Après les séismes de janvier 2010 et le brouillard installé de janvier à mars 2010, puis l'annonce au 1^{er} septembre 2010 d'une baisse de 12% du tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque, le solaire photovoltaïque en France est, depuis 2010, sous un ciel très menaçant.

D'une part, les industriels annoncent des emplois mis en danger, des projets remis en cause et dénoncent le manque de visibilité de la filière. D'autre part le gouvernement a peur des coûts que les 4000 mégawatts (MW) de la file d'attente de projets pourraient avoir sur la facture du contribuable (sur la CSPE notamment), si tous ces projets étaient effectivement raccordés.

Rappelons qu'à la fin de l'année 2010, nous sommes à 800MW (mégawatts) raccordés au réseau et que l'objectif à 2020 est de 5400MW (contre 269 MW en 2009). Il reste donc à la filière 4600MW de projets à installer d'ici 2020 !

2010 est l'année des « tests de résistance » de la filière photovoltaïque française. Le gouvernement a manié son couperet chaque semestre unilatéralement et sans concertation aucune des acteurs de la filière. Le moratoire de décembre cherchant à faire le « ménage » parmi les vieux projets se trompe de cible en sacrifiant les projets vertueux 2010 plutôt que les projets spéculatifs de 2009.

Des questions importantes demeurent sans réponse.

- Pourquoi le gouvernement justifie ses « coups de rabot » du tarif de rachat sur des chiffres de projets « potentiels » ? En effet, bon nombre de projets ne se réaliseront jamais (problématique de financement, pas les autorisations nécessaires pour réaliser etc)
- Comment expliquer le manque total de transparence sur la file d'attente des projets photovoltaïques à l'étude chez ERDF ? Cette transparence permettrait de lever le voile sur les « spéculateurs » et sur les acteurs de la filière qui « surchauffent » la file d'attente des projets.
- Comment peut-on expliquer aux acteurs de la filière la baisse de 12% opérée au 1^{er} septembre 2010 et le moratoire mis en œuvre le 2 décembre 2010 ?

Si l'on s'en tient au décret, un opérateur photovoltaïque doit avoir déposé, puis accepté la demande de raccordement auprès d'ERDF avant le 2 décembre. ERDF ayant 3 mois pour formuler leur retour à l'opérateur, et ne respectant pas ce délai, il est techniquement impossible d'avoir pu instruire des demandes de projets depuis septembre 2010.

Qui sont donc les acteurs qui ont pu déposer et instruire des dossiers de raccordement auprès d'ERDF entre septembre et décembre 2010 ?

Si des dossiers ont été instruits durant ces trois mois, précédant le moratoire, la question de « passe-droit » et de « priorité d'instruction » des projets deviendrait évidente...

Quoi qu'il en soit, c'est une suspension de 7 mois d'activité qui a été décrété par le gouvernement (septembre 2010 à mars 2011) et non de 3 comme relayé dans la presse.

En tant qu'industriel des Alpes-Maritimes, ValSolar a **deux propositions** :

1. Une transparence totale sur les étapes de la file d'attente que nous identifions comme suit :
 - Demandeur du projet
 - Date de demande de PTF auprès d'ERDF (cachet de la poste faisant foi)
 - Date de réception de ladite PTF (3 mois maximum d'après les engagements d'ERDF – pas respecté depuis septembre 2010)
 - Date de paiement/acceptation de ladite PTF par l'opérateur (actuellement, réponse fixée à un délai de 3 mois maximum)
 - Date de raccordement/mise en service de la centrale photovoltaïque

Cette transparence permettrait :

- D'identifier les opérateurs « fantômes » ayant des projets d'opportunités, des opérateurs vertueux
- D'opérer « à ciel ouvert » sur le poumon de la filière et d'en nettoyer les projets les plus spéculatifs qui tardent à se réaliser
- D'engager une opération « vérité » sur le potentiel de projets à **réaliser** dans la file d'attente d'ERDF



2. Une modification du décret favorisant les projets déposés à partir du 2^{ème} semestre 2010 (après la baisse des tarifs de rachat du 1^{er} septembre) ou l'équilibre économique des projets laisse peu de place à la spéculation comme cela pouvait être le cas en 2008 et 2009

Les Alpes-Maritimes et le Var sont en précarité électrique et disposent d'un ensoleillement particulièrement favorable au développement du photovoltaïque. Afin de répondre aux objectifs des 2 départements de développer **15% d'énergies renouvelables d'ici fin 2012**, le solaire est une réponse efficace et pérenne pour respecter ces engagements. Avec un foncier limité et des terres agricoles à préserver, l'intégration au bâti du photovoltaïque sur des bâtiments anciens, à rénover, est la solution vertueuse que ValSolar a retenue sur tous ses projets photovoltaïques réalisés en 2009 et en cours d'instruction en 2010. Favoriser l'intégration au bâti, pour le photovoltaïque français, a un sens et s'inscrit dans une démarche « logique » de rénovation de parc vieillissant de bâtiments, qui plus est sur des départements ayant un besoin de production énergétique locale.

Olivier Bechu

ValSolar
